

73935

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME VINGTIÈME

LÉVIS

1914



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XX

LEVIS—JANVIER 1914

No. 1

Le chanoine Falaise de Gannes

On ne connaît pas grand chose du chanoine Pierre Falaise de Gannes. D'abord curé de Boucherville (1731), puis de Sainte-Anne de Beaupré (1733 à 1734), il fut fait chanoine du chapitre de Québec à la mort de M. Hamel, procureur du séminaire (8 mai 1734). Son mauvais état de santé le força de passer en France dans l'automne de 1743. Il ne revint plus. ⁽¹⁾

Voici trois lettres inédites que M. Falaise de Gannes écrivait de France à Monseigneur de Pontbriand en 1750.

Le 15 juin 1751, ces trois lettres étaient enregistrées au greffe de Québec à la demande du chanoine Joseph-François Perreault qui avait pris possession solennelle du canonicat de M. de Gannes, le 19 décembre 1750.

J.-EDMOND ROY

.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous mander l'année dernière, les fortes raisons qui me rappelaient à la cour et me retenaient

(1) On trouvera dans le " Bulletin des Recherches Historiques," volume quatorzième, pp. 161, 193 et 225 des renseignements biographiques importants sur le chanoine Falaise de Gannes dus aux recherches de Mgr Têtu.

en France, du moins en partie, ne sachant pour les autres choses sinon que telle était la volonté de M. l'ancien évêque de Mirepoix, qui me faisait doyen sans me spécifier l'endroit. J'ai fait toutes les résistances imaginables, quand j'ai su que c'était de la collégiale de Saint-Sauveur, à Metz ; mais tous les prétextes n'ont servi de rien, il a fallu me laisser conduire par les bonnes dispositions qu'il a pour moi. Je n'ai cependant encore pris aucun parti vu la contestation que l'on en fait sur le doyenné : le chapitre depuis ma nomination a fait l'élection d'un sujet " de gremio " prétendant avoir le droit. Il y a huit mois que je plaide la cause du Roi, par force et contrainte et je ne sais ce qui en arrivera. Je prévois, cependant, que je pourrais avoir gain de cause. Si je perds, je suis résolu de tout entreprendre pour retourner au Canada, où j'aurais un plaisir infini de vous donner des marques, des preuves certaines de ma respectueuse soumission à vos ordres. Si, toutefois, je ne suis pas de retour au départ des vaisseaux, c'est-à-dire au commencement d'octobre prochain, vous disposerez de mon bénéfice comme il vous plaira. J'en fais ma démission pure et simple entre vos mains pour le temps marqué ; elle aura toute la valeur que si je la faisais par main de notaire. J'aime mieux courir le risque de me voir sans titre que de laisser l'office divin abandonné. Si vous jugez à propos, Monseigneur, d'avoir quelque déférence à ma supplique, je vous représenterais que vous me flattez infiniment de donner le petit bénéfice à M. de Lignery ou à M. Dufrost, c'est ce que je crois pouvoir vous demander avec espérance de pouvoir l'obtenir.

M. de Mirepoix vous a accordé au bout de huit ou dix jours la nomination du doyenné en faveur de M. de Cabanac ⁽¹⁾ je lui ai marqué ma surprise à la réception de votre lettre

(1) Jean Cabanac de Taffanel.

comptant que vous seriez intéressé pour quelqu'un du corps et surtout pour quelque sujet du pays, sur quoi il m'a paru fort étonné, mais je l'ai ramené de son étonnement, lorsque nous avons reconnu que vous ne pouviez pour ainsi dire vous dispenser de solliciter cette grâce en faveur d'un parent de monsieur notre général ⁽¹⁾. J'y ai fort applaudi et fait observer que cette demande était bien placée. Je n'aurais pas cependant parlé de la sorte si on m'eut permis de retourner en Canada, étant sur les lieux j'aurais pu obtenir cette dignité. Mon adresse sera aux Missions Etrangères parce que l'on saura dans cette maison ma destination ; je vous supplie, Monseigneur, de faire attention que je suis encore votre diocésain et que je le serai longtemps d'inclination, et de m'accorder en cette considération une part dans votre souvenir et votre estime.

Je suis avec un très profond respect.

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

De GANNES, Prêtre.

Le pauvre Gosselin ⁽²⁾ s'est laissé mourir dans son pays au mois de septembre dernier.

Des Missions Etrangères, rue du Bac, 14 janvier 1750.

.

Monseigneur,

J'ai reçu hier celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du quatre octobre dernier. Je vous suis sensible-

(1) Le marquis de Jonquière (Jacques-Pierre de Taffanel). M. Cabanac de Taffanel, doyen du chapitre, logeait avec le gouverneur au château Saint-Louis. Le gouverneur était son oncle. Chargé de régler sa succession, il passa en France et ne revint plus (1752).

(2) C'était un chanoine de Québec. Tanguay et Langevin disent qu'il mourut en 1750. C'est en 1749 qu'il faut lire.

ment obligé du compliment gracieux que vous me faites et de la part que vous voulez bien prendre à mes intérêts. Je vous en fais de très humbles remerciements. Je ne suis point fâché, Monseigneur, si vous jugez à propos de nommer à mon canonicat ⁽¹⁾ quoiqu'il ne fut point vacant. Je ne peux que louer votre soin pastoral pour le bien de votre diocèse et votre grand zèle pour le service divin ; mais je pense que cela ne me prive pas du revenu de ma prébende qui paraît m'appartenir de droit, puisque je ne suis point et ne serai de sitôt en possession d'aucun bénéfice que de celui du Canada. On me conteste le doyenné de la Collégiale de Saint-Sauveur, à Metz. Je vous supplie même, Monseigneur, de décider la question et de mettre ordre à ma conscience sur cet article. Il y a d'autres canonicats vacants, il ne sera pas difficile de me dédommager sur ceux-là. C'est par l'île Royale que vous recevrez celle-ci et vous serez informé à temps sitôt que je serai pourvu dans un autre bénéfice ; pour lors vous aurez la bonté de compenser ce qui pourra me revenir. J'ai eu l'honneur de voir M. l'abbé de Pontbriand, des Savoyards. Il a toujours le même zèle et se porte bien. M. le cardinal de Rohan est mort, et M. le cardinal de Soubise, son neveu, a eu l'évêché de Strasbourg. Il n'y a point de nouvelles intéressantes.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

De GANNES, Prêtre,
Des missions étrangères de Paris.

Le 20 janvier 1750.

Je fais partir mes lettres pour la Rochelle à l'instant.

(1) M. Joseph-François Perreault avait été nommé à sa place le 13 septembre 1750.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire par l'île Royale ne sachant pas si j'aurais pu le faire dans le temps présent. Je m'étais persuadé que mon procès pourrait se terminer plus tôt et que j'aurais été dans l'obligation de partir pour Metz ; mais je ne suis pas encore à bout de mon rôlet, ⁽¹⁾ j'ai affaire à des gens qui me donnent de la tablette et qui m'obligent à répondre à de nouveaux incidents. Cependant il y a toute apparence que j'en serai débarrassé au mois de juillet prochain, de sorte que si je gagne ma cause, je me mettrai en possession du doyenné et du canonicat à Noël prochain. Il est d'usage dans les chapitres de ce pays de n'y avoir entrée qu'à la Saint-Jean et à Noël. Je vous ai supplié, Monseigneur, par ma précédente, de vouloir bien décider vous-même ce que je dois faire en conscience pour le revenu de mon canonicat de Québec quoique je me crois en sûreté de conscience de l'exiger. Je m'en rapporterai toutefois à votre décision. Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de faire attention que je n'ai aucun autre bénéfice et que je n'ai point donné ma démission du canonicat de votre cathédrale ; mais que je la fais librement pour le mois d'octobre prochain quand même, je me trouverais sans aucun titre, désirant de tout mon cœur que l'office divin se fasse convenablement bien, et que ma longue absence quoique involontaire ne soit pas cause qu'elle soit interrompue. J'ai un regret sincère de m'éloigner de vos ordres, et de me voir séparé d'un troupeau que vous conduisez en bon pasteur et que vous chérissez, du moins le devez-vous ; car vous en êtes chéri et respecté. De grâce, Monseigneur, ne me perdez point de vue et souffrez que j'y conserve en esprit ma place pour pouvoir y mériter

(1) Être à bout de son rôlet, ne savoir plus que dire, que faire. Vieille tournure française.

la continuation de vos bontés. Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur,

De GANNES, prêtre
Aux missions étrangères de Paris,

1er mai 1750.

DATES CANADIENNES

- 1er janvier 1709--- Prise de Saint-Jean, Terre-Neuve, par M. de Saint-Ovide.
- 1er janvier 1849--- Inauguration du système d'éclairage au gaz à Québec.
- 3 janvier 1807--- Premier numéro du "Courrier de Québec".
- 5 janvier 1841--- Mgr de Forbin-Janson établit la Société de Tempérance du diocèse de Montréal.
- 8 janvier 1789--- A Québec, mort de Nicolas Cox, lieutenant-gouverneur de Gaspé et surintendant des pêcheries du Labrador.
- 8 janvier 1858--- M. l'abbé Edward-John Horan, principal de l'École Normale Laval de Québec, succède à Monseigneur Phelan sur le siège épiscopal de Kingston.
- 12 janvier 1644--- En exécution des volontés de Mme de Bullion, Mlle Mance établit l'Hôtel-Dieu de Montréal.
- 14 janvier 1882--- Inauguration du chemin de fer de Québec et lac Saint-Jean, jusqu'à Saint-Raymond.
- 16 janvier 1848--- Mgr Bourget érige canoniquement la communauté des Sœurs de la miséricorde, à Montréal.
- 19 janvier 1780--- A Montauban, mort de l'abbé Bertrand de la Tour, ancien doyen du chapitre de Québec.
- 23 janvier 1834--- Incendie du château Saint-Louis, à Québec.
- 25 janvier 1801--- Dans la cathédrale de Québec, sacre de Mgr Joseph-Octave Plessis par Mgr Denault.
- 26 janvier 1700--- La seigneurie de Longueuil est érigée en baronnie.
- 27 janvier 1888--- Mort de Mgr Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi.

Les ouvrages canadiens recents

“ Le Collège Canadien à Rome. Les premiers vingt-cinq ans, ” par M. H. Langevin, S. T. D., ancien élève du Collège Canadien, curé de la Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga, Montréal. Montréal, Imprimerie du “ Messager, ” 1913.

Il y a eu vingt-cinq ans, dans les premiers jours de novembre 1913, que le Collège Canadien à Rome, a ouvert ses portes aux étudiants ecclésiastiques du Canada.

Cette brochure n'est pas une histoire du Collège Canadien ; elle relate simplement les commencements de cette institution, elle donne la liste des élèves qui y ont passé, et quelques notices biographiques sur ses premiers directeurs. M. l'abbé Langevin était élève du premier cours du Collège Canadien. Son travail est une œuvre de reconnaissance. Il s'en est acquitté avec grand succès.

.

“ L'essor industriel et commercial du peuple canadien, ” par A.-J. de Bray, licencié du degré supérieur en Sciences Commerciales et Consulaires, docteur en sciences politiques et diplomatiques, directeur de l'école des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, Montréal, librairie Beauchemin, limitée, 79, rue Saint-Jacques.

Les principales divisions de l'ouvrage de M. de Bray donneront une idée de son importance : I Mouvement économique : la population, le commerce ; II Ressources économiques : les ressources agricoles, les ressources forestières, les pêcheries, les ressources minières, les industries ; III L'outillage mécanique : mise en valeur des ressources naturelles, les routes, les chemins de fer, les postes et télégraphes, les voies navigables,

les ports, bilan de l'outillage économique ; IV Les institutions économiques: les chambres de commerce, l'office national du commerce extérieur, les conseillers du commerce extérieur, le conseil supérieur du commerce et de l'industrie, le service consulaire, les expositions, les musées commerciaux et industriels, l'office de documentation économique, l'office de statistique, l'éducation économique, commission permanente d'étude des moyens d'expansion ; V L'avenir économique, etc., etc.

En écrivant "l'Essor industriel et commercial du peuple canadien," M. de Bray n'a eu qu'un but éducatif, celui de montrer ce que le Canada était hier, ce qu'il est aujourd'hui et ce qu'il sera demain, si comme tout le fait prévoir, on rencontre une union des bonnes volontés. L'exposé de M. de Bray met en lumière son essor, comparable à celui des régions les plus privilégiées et laisse pressentir les progrès qu'il peut attendre du vingtième siècle.

"Victoires et chansons," par le Père Hugolin, o. f. m. Québec, 1913

Il y a deux ans, sous le titre "d'Echos héroï-comiques du naufrage des Anglais sur l'île aux Oeufs en 1711," le Père Hugolin publiait une série de vieilles chansons tirées des archives de l'Hôtel-Dieu de Québec. Aujourd'hui, le Père Hugolin nous donne un certain nombre de chansons sur les grandes victoires de la Monongahéla, de Chouaguen, de William-Henry et de Carillon.

"Les registres paroissiaux de Rimouski, des Trois-Pistoles et de l'Île-Verte, tenus par les Récollets" (1701-1769), par le Père Hugolin, o. f. m. Montréal, 1913.

Les Récollets furent de longues années les missionnai-

res de ces trois endroits, particulièrement de Rimouski. Les registres de ces trois paroisses sont aujourd'hui les témoins authentiques de leurs labours. L'analyse du Père Hugolin nous fournit une nouvelle preuve du bon travail fait par les anciens Récollets au milieu de notre peuple.

“ In the heart of old Canada ”, par William Wood. William Briggs, 1913.

M. William Wood, l'auteur renommé de “ The fight for Canada ”, vient de publier “ In the heart of old Canada.”

Cet ouvrage se compose des études suivantes : The landmarks of Canada ; A Quebec chronology ; The Quebec Battiefields ; Wolfe and Gray's elegy ; The second american invasion ; The fortress city ; The first five-nation war ; Tercentennial Quebec : An Ursuline Epic ; The Habitant ; French-Canadian Folksong ; A French-Canadian poet ; etc.

“ In the heart of old Canada ” est une œuvre historique des plus intéressantes et des plus sympathiques à la race canadienne-française. L'auteur raconte avec une grande impartialité les diverses phases de la vie de la Nouvelle-France, depuis l'arrivée de Jacques Cartier, dans les eaux du Saint-Laurent jusqu'aux fêtes du Tricentenaire de Québec.

La partie la meilleure du livre de M. Wood, à notre humble avis, est celle qu'il consacre au monastère des Ursulines de Québec.

“ Chevalier de La Corne and the Carrot River Valley of Saskatchewan, by Arthur S. Bennett, Atwell Fleming Ptg Co, Toronto, 1913.

En 1753, le chevalier de La Corne, celui-là même qui, en 1761, devait raconter le naufrage de “ l'Auguste ”, explorait la vallée de la rivière Carrot, dans la Saskatchewan

actuelle. Au printemps de l'année 1754, de La Corne commençait quelques arpents de terre en cet endroit. Les gens de l'Ouest réclament le chevalier de La Corne comme le premier agriculteur de leur région. La brochure de M. Bennett a pour objet de faire connaître ce projet et d'engager tous les Canadiens à prendre part à ces fêtes.

"Expense book of John Halsted, commissary under Benedict Arnold, before Quebec, 1776." Printed from the original manuscript book in the possession of Thos. O'Leary, asst. librarian, Château de Ramezay. Montréal, C. A. Marchand, printer, 40, Jacques-Cartier square, 1913.

Intéressante plaquette. Les entrées commencent le 8 février 1776 et se terminent le 17 mai 1776. Halsted nous donne les noms de tous ses fournisseurs. Il semblait les payer très largement.

"Guide to the Materials for United States History in Canadian Archives", by David-W. Parker, Washington, D. C., Published by the Carnegie Institution of Washington, 1913.

M. Parker fait connaître à ceux qui s'occupent de l'histoire des Etats-Unis les différentes sources d'informations manuscrites qu'ils trouveront dans les nombreux dépôts d'archives du Canada. M. Parker donne l'inventaire des archives américaines qui se trouvent à Ottawa, à Québec, à Montréal, à Halifax, à Toronto, à Terre-Neuve, etc, etc.

**

"L'immigration canadienne", par Georges Pelletier (Les enquêtes du "Devoir"), Montréal, 1913

Comme son titre l'indique, cette brochure est une étude du problème de l'immigration dans ce pays. Les articles

de M. Pelletier ont d'abord été publiés dans le " Devoir " et ont eu du retentissement dans tout le pays.

L'étude de M. Pelletier prouve que notre système de recevoir les immigrants a de nombreux côtés faibles. Espérons que le gouvernement interviendra au plus vite pour faire cesser les abus qui existent.

.

" La langue française au Canada, " par Pierre Homier, Montréal, 1913.

Cette brochure contient toute une série d'articles fort pratiques sur la réaction contre l'envahissement de l'anglais dans le commerce et l'industrie chez les nôtres. De ces articles, parus d'abord dans le " Devoir ", est née la " Ligne des droits du Français ", qui les a réunis et publiés de nouveau.

.

Mgr J.-M. Emard, *Au Congrès Eucharistique de Malte--* Valleyfield, 1913.

C'est le récit complet du voyage de l'éminent auteur et du Congrès tel que l'a pu voir un écrivain admirablement placé pour tout voir, admirablement préparé pour bien rapporter ce qu'il voyait. Grâce à sa copieuse illustration, ce bel ouvrage peut faire un livre de récompense scolaire qui sèmera le bien dans tous les foyers où il entrera.

.

Mgr J.-M. Emard, *Au Jour de l'An--* Valleyfield, 1913.

Le titre de ce petit ouvrage dit exactement ce qu'on y trouvera : les plus beaux souhaits de la piété chrétienne et de la charité pastorale, mis en rapport avec la vie de la paroisse, cet élément vital de la société chrétienne.

.

Mgr J.-M. Emard, *La bénédiction abbatiale. Allocution prononcée à la bénédiction de Dom Pacome Gaboury, à la Trappe de Notre Dame, à Oka, le 13 novembre 1913.* Valleyfield, 1913.

Biographies Canadiennes

Jean-Baptiste de la Morinie. Jean-Baptiste de la Morinie naquit le 24 décembre 1704, et entra dans la Compagnie de Jésus le 6 octobre 1725. Il était de la province d'Aquitaine. Il arriva à Québec en 1736. Quatre années plus tard, son nom paraît pour la première fois sur les registres de la Mission à la Rivière Saint-Joseph, sur le bord sud-est du lac Michigan, où il inscrivit un baptême le 24 avril 1740. Il fit publiquement la profession des quatre vœux dans l'église de la mission de Saint-Ignace à Michillimakinac le 2 février 1741, entre les mains du Père Pierre du Jaunay. Le nom du Père de la Morinie paraît encore sur les mêmes registres aux dates suivantes : 29 juin 1741 ; septembre 1741 ; 1743 ; 1744 ; 23 avril 1753 ; 1755 ; 1756 ; 1757 ; 1758 ; 1759. La dernière entrée est du 24 juin 1760. Le Père met en marge : " venu ici en 1752 " ; mais son nom, comme nous venons de le voir, paraît longtemps avant sur le registre. Je suggère, en explication de ce fait, qu'il y avait deux postes bien distincts dans la mission à la Rivière Saint-Joseph : la mission proprement dite, à l'embouchure de la rivière, et le Fort Saint-Joseph, éloigné à peu près de trente-huit milles par eau en remontant la rivière. Ce fort était situé dans le voisinage du village actuel de Carey, canton de Buchanan. La mission de la Rivière Saint-Joseph était dans ce qui est aujourd'hui le canton de Benton ; les deux cantons appartiennent au comté de Berrien, Michigan. Le Père du Jaunay, dont le nom est inscrit une fois sur les registres de la mission à l'embouchure de la rivière en l'année 1738, tout en visitant Michillimakinac, paraît avoir desservi le premier de ces postes du commencement de l'année 1745 jusque vers la fin de 1752.

Il revint alors à Québec. Le Père de la Morinie qui, avant cette dernière date, signait comme "missionnaire au fort français de la rivière Saint-Joseph", subséquemment ne signe plus que comme "missionnaire à Saint-Joseph". Il paraîtrait, de là qu'il se serait transporté à l'embouchure de la rivière, pour occuper la place laissée vacante par le départ du Père du Jaunay et dans ce cas il aurait pu écrire : "venu ici en 1752."

Toujours est-il que le Père de la Morinie est porté sur les catalogues annuels comme étant à la mission outaouaise jusqu'en 1761. Mais cette année-là, vu l'extrême disette et les troubles du pays, le Père de Salleneuve, qui était au Détroit, se vit obligé de se retirer à la mission des Illinois. Il se mit en chemin vers le mois de mars 1761. Le Père de la Morinie le suivit de près et desservit l'église de Sainte-Geneviève jusqu'au moment de l'expulsion en 1763. Outre le témoignage du Père Watrin, nous avons, sur ce fait, celui de M. Rozier dans son discours au cent-cinquantième anniversaire de la fondation de Sainte-Geneviève (Saint-Louis, 1885, pp. 10, 11). "Si ces deux Pères ne sont pas retournés à leur poste, c'est par défaut des occasions nécessaires", dit le Père Watrin (Bannissement, etc., p. 40.) Ils se trouvèrent ainsi compris dans le même décret de bannissement que les Pères de la Louisiane et des Illinois. Le courrier dépêché de la Nouvelle-Orléans pour y porter l'arrêt, arriva la nuit du 23 septembre 1763 au fort de Chartres, distance de quelques lieues seulement de Sainte-Geneviève. "Le Père de Salleneuve n'avait point d'emploi dans la mission des Illinois, et le Père de la Morinie ne s'était chargé de l'église de Sainte-Geneviève que par le motif d'un zèle qui ne se refuse à rien. Il était visible que le Conseil de la Nouvelle-Orléans ne devait ni les connaître ni penser à eux, mais ceux qui avaient l'autorité aux Illinois n'en jugèrent point

ainsi ; et les jésuites se soumirent à tous les sens qu'on voulait donner à l'arrêt. Ils n'entreprirent, ils ne dirent rien pour leur défense. Qu'auraient-ils pu faire ? Protester contre l'arrêt et son exécution ? Le notaire qui aurait dû recevoir la protestation était intéressé à leur destruction ; il servait de greffier dans l'exécution de l'arrêt ; il ne gardait pas même les mesures de bienséance. Aurait-il affiché publiquement leur protestation ? On n'aurait pas manqué de les traiter comme des gens révoltés contre l'autorité publique ; on les aurait saisis et peut-être mis aux fers comme des malfaiteurs ; il y avait sur cela des ordres donnés. Enfin, les Jésuites n'eurent soin que d'exécuter ce que leur supérieur de la Nouvelle-Orléans leur avait ordonné, ou plutôt de se rendre à la prière qu'il leur avait faite, au nom de Jésus-Christ, de se soumettre à tout, et de se rendre tous à la ville, sans avoir égard à aucune raison qui semblerait les en dispenser. Ils se souvinrent qu'ils étaient disciples du divin Maître qui s'est livré à celui qui le jugeait injustement et qui, comme l'agneau devant celui qui le tond, n'a pas ouvert la bouche. Peut-être qu'au moins pour cette fois on ne leur sut pas mauvais gré d'avoir pratiqué l'obéissance aveugle (Watrln, " Bannissement, " etc)

Tout fut saisi, même les vases sacrés et autres effets que les Pères de Salleneuve et de la Morinie avaient apportés avec eux du Détroit et de Saint-Joseph. Outre ces deux Pères, il y avait encore dans le voisinage, à Kaskakias, à Vincennes, etc., les Pères Watrin, Aubert, Meurin et de Vernay. L'officier français, qui présidait à la vente des meubles et immeubles des différentes missions de ces Pères, prétendait donner un titre valable pour des biens saisis dans ce qui était déjà une possession anglaise. Les Pères, de leur côté, furent forcés de s'embarquer en canot pour la Nouvelle-Orléans. Ils se mirent en route le 24 novembre 1763,

firent ce long voyage d'hiver bien misérablement et arrivèrent à la Nouvelle-Orléans le 21 décembre. Leurs confrères, qui avaient habité cette ville, étaient déjà exilés. Eux aussi attendaient leur tour. A l'exception du Père Meurin, du Père Baudoin et du Père de la Morinie, ils s'embarquèrent pour la France le 6 février 1764. Le Père Meurin, quoique absolument sans ressource et d'une santé délabrée, avait obtenu, à forces d'instances, la permission de retourner chez ses chers néophytes illinois, qui étaient en danger d'oublier bientôt la religion, s'ils demeuraient longtemps, sans missionnaires. Le Père de la Morinie se souvenant qu'il avait souffert sur mer tout ce qu'on y peut ressentir, à la mort près, obtint de ne partir qu'au printemps pour trouver la mer plus douce.

A. E. JONES, S. J.

François Baillairgé. François Baillairgé né à Québec le 21 janvier 1759, était le quatrième fils de Jean Baillairgé, le premier du nom qui vint s'établir au Canada.

Son père le destinait à l'étude de sa profession, celle de l'architecture, de la statuaire, de la sculpture, peu connues alors au Canada. Il l'envoya donc à Paris pour y suivre les cours préparatoires. Il y arriva le 19 septembre 1778. Il y fit son cours d'anatomie et suivit les cours publics au vieux Louvre, à l'Académie royale de statuaire, de sculpture et de peinture. Son maître de sculpture était J.-Bte Stouf, l'un des premiers artistes de son temps.

François Baillairgé revint à Québec le 26 août 1781. Il exerça son art avec honneur et succès. On voit encore plusieurs des statues qu'il a faites, à Québec, et dans diverses églises du diocèse. Il excella surtout dans les ornements intérieurs des églises; celles de Saint-Joachim, de Saint-Jean-Port-Joli et plusieurs autres lui sont redevables

de leurs chaires, bancs d'œuvre, tabernacles, baldaquins et autres pièces de sculpture. Il entendait parfaitement toutes les parties de l'architecture, et ses constructions, si elles ne sont pas élégantes, ne le cèdent à aucune autre, sous le rapport de la régularité et surtout de la solidité.

On doit à François Baillairgé le palais de justice de Québec qui a été détruit par un incendie vers 1878. Cet ancien édifice avait une longueur de 120 pieds et une largeur de 87, avec un avant-corps de 55 sur 10 et une hauteur de 55 pieds sur la façade qui était en pierre de taille.

La vieille prison de Québec (aujourd'hui le Morrin Collège) érigée en 1809-1810, entre les rues Sainte-Anne, Sainte-Angèle et Dauphine, suivant les dessins de François Baillairgé, est un édifice d'une solidité à toute épreuve, dont l'apparence extérieure indique que c'était vraiment une prison. L'architecture moderne tombe assez souvent dans le défaut contraire. Une cour de justice peut bien avoir l'apparence d'un palais, puisque l'on dit le palais de justice, mais on ne dit jamais le palais de la prison. La Vieille Prison est en maçonnerie de pierre à trois étages et mesure 140 pieds par 42 pieds, à part de l'avant-corps et des ailes. Une nouvelle prison ayant été construite sur les Plaines d'Abraham de 1860 à 1867, la vieille prison fut vendue le 16 octobre 1861, pour \$12,000, aux syndics du Morrin College qui en prirent possession le 8 août 1867. Elle avait coûté \$60,000 au gouvernement.

Le baldaquin de la cathédrale de Québec est dû à la pensée hardie de François Baillairgé. Son père, Jean Baillairgé, en avait entrepris l'exécution, mais l'on ignore s'il y travailla. Quoique cet ouvrage soit une licence en architecture, on le considère comme un des plus beaux morceaux de ce genre, en Amérique.

On dit que François Baillairgé, après avoir terminé son

œuvre, constata que son profit net avait été de quatre francs par jour. Artistes d'aujourd'hui, écrit M. J.-J. Girouard, que cela vous encourage, et si parfois le crayon ou le ciseau vous tombe des mains, allez sous les voûtes de l'ancienne cathédrale de Québec pour retremper votre courage, à la vue du baldaquin de Baillairgé et à la pensée qu'il évoquera."

C'est encore au ciseau de François Baillairgé que l'on doit les quatre statues, chaque côté du maître-autel, et les deux qui sont en haut du baldaquin : la statue de la Sainte-Vierge, qui est au dessus de l'autel, et celle de l'un des deux anges, chaque côté de la Sainte Vierge, lui sont dues aussi, l'autre étant venue probablement d'Europe.

Feu l'abbé J.-F.-X. Baillairgé, neveu de François Baillairgé, écrivait le 22 mars 1859 :

" Les deux statues qui sont dans la chapelle Sainte-Famille sont d'Europe et viennent des Jésuites. La statue de la Sainte-Vierge, au-dessus de l'autel, vient aussi d'Europe, ainsi qu'un des deux anges qui sont de chaque côté ; l'autre est dû au ciseau de Thomas Baillairgé, fils de François ; quant aux deux statues de la chapelle Sainte-Anne, elles ont été faites aussi par Thomas Baillairgé."

François Baillairgé ayant été nommé trésorier de la cité de Québec vers 1812 céda son atelier à son fils Thomas Baillairgé, et remplit les fonctions de son nouvel état, sous les magistrats, jusqu'en 1832, ou environ.

François Baillairgé mourut vers 1852.

G. F. BAILLAIRGE

Reuben-Gold Thwaites. Dans la livraison du 8 novembre 1913 de la revue " America ", publiée à New-York, on trouvera une étude sur la vie et l'œuvre de M. Reuben-Gold Thwaites, décédé en octobre 1913. On sait que M. Thwaites avait publié une édition des " Relations des Jésuites " en 73 volumes.

Ouvrages publiés par Joseph-François-Perrault

Le juge à paix et officier de paroisse pour la province de Québec. Extrait de Richard Burn, chancelier du diocèse de Carlisle et un des juges à paix de Sa Majesté pour les comtés de Westmorland et Cumberland. Traduit par Jos.-F. Perrault. A Montréal, chez Fleury Mesplet, imprimeur, rue Notre-Dame, près les RR. PP. Récollets 1789, 561 pp. in-8

Mémoire en cassation du testament de M. Simon Sanguinet, Ecr., seigneur de La Salle, etc., Montréal, 10 janvier 1791, chez Mesplet, imprimeur et libraire, rue Notre-Dame, No 44.

Lex parliamentaria ou traité de la loi et coutume des parlements, montrant leur antiquité, noms, espèces et qualités, etc. Imprimé à Québec, par P. E. Desbarats, imprimeur des lois de la Très Excellente Majesté du Roi. 1803, 421 pp. in-8.

Dictionnaire portatif et abrégé des loix et règles du Parlement Provincial du Bas-Canada, depuis son établissement par l'acte de la 31^e année du règne de S. T. G. M. George III, ch. XXXI. jusque et compris l'an de N. S. 1805. Québec, 1806, 97 pp. in-16.

Projet de loi pour l'établissement d'une maison de correction et d'industrie, etc., comprenant ferme modèle, etc., avec un état détaillé pour le tout, accompagné d'un plan figuratif des lieux et constructions, imaginé par Joseph-François Perrault et dressé par François Baillaigé, architecte, 12 février 1807.

Questions et réponses sur le droit civil du Bas-Canada. 1810.

Manuel des huissiers de la Cour du Banc du Roi du district de Québec, 1813.

Questions et réponses sur le droit criminel du Bas-Canada dédiées aux étudiants en droit, Québec, 1814, 491 pp. in-12.

Cours d'éducation élémentaire à l'usage de l'école gratuite établie dans la cité de Québec, en 1821. A la Nouvelle-Imprimerie, Québec 1822, XIII-163 pp, in-8.

Nouvelle méthode pour apprendre la langue anglaise avec facilité, expédition et économie, introduite dans l'école gratuite à Québec. Imprimé par Ch. Le François, Imp -libraire, rue Laval, No 9, 1823, 172 pp in-8.

Réorganisation des cours de justice du Bas-Canada.

Extraits ou précédents, tirés des registres de la Prévoité de Québec, et dédiés aux honorables juges, aux gens du Roi, aux avocats, procureurs et praticiens de la province du Bas-Canada, Québec, imprimé par Thomas Cary & Co, Halle des Francs-Maçons, 1824. 88 pp, in-8.

Extraits ou précédents des arrêts tirés des registres du Conseil Supérieur de Québec, et dédiés à Son Honneur Sir François Nathaniel Burton, lieutenant-gouverneur, et aux autres honorables membres de la Cour d'Appel de la province du Bas-Canada, Québec, imprimé par Thomas Cary & Co, Halle des Francs-Maçons, 1824, 76 pp. in-8.

Manuel pratique de l'école élémentaire française de Mons. Perrault, protonotaire, Québec, 1829, 47 pp. in-16.

Plan raisonné d'éducation générale et permanente, Québec, 1830. 9 pp. in-8.

Traité de la grande et de la petite culture, Québec, 1830. 300 pp. in-8.

Tableau alphabétique des mots de trois syllabes, Québec. 1830.

Traité d'agriculture adapté au climat du Bas-Canada, Rédigé par Jos. Frs. Perrault, pour l'usage des établissements d'éducation dans les campagnes. Québec, Fréchette & Cie, 1831. Première partie : 55 II pp., seconde partie : 156 VII pp. in-16.

Moyens de conserver nos institutions, notre langue et nos lois. Québec, 1832, 32 pp. in-16.

Code rural à l'usage des habitants tant anciens que nouveaux du Bas-Canada, concernant leurs devoirs religieux et civils, d'après les lois en force dans le pays, Québec, 1832, 31-III pp. in-16.

A rural code for the use of the old and new inhabitants of Lower Canada, concerning their religious and civil duties according to the laws in force in the country. Québec, 1832, 23 pp. in-16.

Abrégé de l'histoire du Canada. Première partie : depuis sa découverte jusqu'à sa conquête par les Anglais, en 1759 et 1760. Québec, P. et W. Ruthven, 1832, 82 pp. in-16.

Abrégé de l'histoire du Canada : Seconde partie : depuis sa conquête par les Anglais, en 1759 et 1760, jusqu'à l'établissement d'une Chambre d'Assemblée, en 1792. Québec P. et W. Ruthven, 1833, 79 pp. in-16.

Abrégé de l'histoire du Canada : Troisième partie : depuis l'établissement d'une Chambre d'Assemblée jusqu'à l'année 1815. Québec. P. et W. Ruthven, 1833, 197 pp. in-16.

Abrégé de l'histoire du Canada. Quatrième partie : depuis le départ du général Provost jusqu'à celui du comte Dalhousie. Québec, P. et W. Ruthven, 1834, 165 pp. in-16.

Biographie de Joseph-François Perrault, protonotaire de la Cour du Banc du Roi pour le district de Québec, écrite par lui-même, à l'âge de quatre-vingts ans, sans lunettes, à la suggestion de lord Aylmer, gouverneur du Bas-Canada, Québec, 1834, 41 pp. in-12.

Lettre au rédacteur de la " Gazette de Québec. " 1835, 7 pp. in-18.

Abrégé de l'histoire du Canada. Cinquième partie : depuis le départ du comte de Dalhousie jusqu'à l'arrivée de lord Gosford et des Commissaires Royaux, Québec, P. Ruthven, 1836. 244 pp. in-16.

Traité d'agriculture adapté au climat du Bas-Canada, pour l'usage des établissements d'éducation dans les campagnes. Québec, 1839, 69 III pp. in-16.

D'après M. P.-B. CASGRAIN

QUESTIONS

Nous voyons dans la vie du duc de Kent, père de la reine Victoria, qu'en janvier 1794 il partit si promptement de Québec qu'il n'eût pas même le temps de saluer ses amis les plus intimes. Je n'ai sous la main que l'ouvrage du docteur William-James Anderson mais cet auteur d'ordinaire bien renseigné semble ignorer la raison du départ subit du duc de Kent.

Pourriez-vous me donner la raison du départ précipité du duc de Kent ?

Anglais

L'histoire de l'impératrice Joséphine dit que la première nouvelle du divorce de Napoléon Ier fut donnée par un journal anglais du Canada.

Quel est ce journal du Canada si bien renseigné sur les désirs secrets du grand Napoléon ?

X X X

LA FAMILLE TARDIF

Olivier Le Tardif, sieur de la Porte, fut, croyons-nous, le premier ancêtre canadien de la nombreuse famille Tardif.

Voici ce que M. Sulte dit de lui :

“ Olivier Le Tardif, sieur de la Porte, s'était montré, dès 1621, mécontent de la négligence de la compagnie de traite à l'égard de la colonie. On peut donc faire remonter à cette date au moins son intention de s'établir dans le pays. Lorsqu'il revint de France, en 1632, il était au service des Cent-Associés, comme on le voit par une conférence tenue avec les Sauvages au sujet du trafic des fourrures. En 1637, il épousa Louise, fille de Guillaume Couillard, l'un des premiers colons du pays (arrivé en 1613) et des plus respectables. A la mort de Jean de Résieur de Gand [1641], commis-général, Le Tardif le remplaça et fit un voyage en France. Le cardinal de Richelieu venait de mourir ; les habitants se plaignaient des abus des Cent-Associés ; tout nous porte à croire que le nouveau commis-général fut consulté, tant pour le bien de la compagnie que des colons eux-mêmes. Après 1645, où les habitants prirent la direction du commerce, il paraît avoir été principalement employé par la société Rosée, Cheffault, Juchereau et Lauzon qui s'était fait concéder [1636] la côte de Beaupré et l'île d'Orléans. De sa seconde femme, Barbe Aymart, native du Poitou, il eut plusieurs enfants dont la postérité est nombreuse. Vers l'époque de son décès survenu au Château-Richer en 1665, on voit sur un plan de Sorel et des environs un endroit appelé chenal Tardif et qui est encore connu par ce nom. Marquerite, Godfroy, Hertel, Nicolet, Le Tardif, ont laissé leurs noms à des lieux qui conservent leur souvenir. L'humble interprète vit à la mémoire des générations actuelles

à côté des gouverneurs et des personnages célèbres de nos annales."

Dans "l'Indépendant", de Fall River, Etats-Unis, du 19 novembre 1913, on trouvera une petite étude généalogique sur les descendants de Guillaume Le Tardif, ou Tardif, fils d'Olivier Le Tardif.

L'ORIGINE D'UN NOM

Dans la généalogie de la famille Frémont par M. P.-G. Roy, il est fait mention du mariage de Charlotte Frémont avec Jasper Brewer, mais il n'est donné aucun renseignement sur l'origine de l'époux.

Ayant eu occasion, récemment, de consulter les registres de la Christ Church, l'acte de mariage Brewer-Frémont a attiré mon attention par ce fait très rare, sinon unique, que le nom anglais de l'époux est précédé de toute une kyrielle de prénoms français. Voici copie de cet acte :

"1821, 22nd Octr. ---Gaspard, Joseph, Guillaume, Alias, Jean, Nepomuc Brewer, of Quebec, Esquire of lawfull age and Charlotte Frémont of Montreal a minor, were married by license the twenty second day of October, one thousand eight hundred and twenty one by me.

"JOHN BETHUNE, Rector",

Après la lecture de cette pièce je n'ai pu m'empêcher de penser que le marié ne devait pas être anglais. Plus tard, causant de cet acte non ordinaire avec une dame de Québec fort renseignée sur les anciennes familles de la capitale, elle me raconta avoir entendu dire que le nommé Brewer était en réalité un Suisse, brasseur de profession, qui avait pris le nom de son métier pour nom de famille.

La tradition a-t-elle raison ?

E.-Z. MASSICOTTE

Catherine Tegahkouita, la sainte sauvagesse

La première " Vie " de Catherine Tegahkouita fut écrite par le Père Pierre Chollenec, Jésuite. Ce travail fut publié dans les " Lettres édifiantes. "

Le Père Claude Chauchetière, Jésuite, confesseur de Catherine Tegahkouita, composa aussi une " Vie " de sa sainte pénitente. Le manuscrit autographe du Père Chauchetière est conservé au collège Sainte-Marie, à Montréal. Il a été publié à Manhatte, état de New-York, en 1887.

Mademoiselle Ellen Walworth, d'Albany, état de New-York, a publié, en anglais, un ouvrage sur la vie et l'époque de Catherine Tegahkouita.

Enfin, en 1894, le Père Burtin, oblat de Marie Immaculée, ancien missionnaire du Sault Saint-Louis, publiait une nouvelle " Vie de Catherine Tegahkouita, " qui reçut un accueil très favorable du public.

L'abrégé de la " Vie de Catherine Tegahkouita " que nous donnons ici est une traduction d'une Vie latine écrite par le Père Chollenec, le premier historien de la sainte sauvagesse. Le manuscrit de cette traduction est aussi conservé au collège Sainte-Marie, à Montréal.

ÉPIÎRE DÉDICATOIRE

AU TRÈS REVEREND PÈRE MICHEL-ANGE TAMBURINI, Supérieur-général de la Compagnie de Jésus

Nous offrons à votre Paternité une fleur qui s'est levée au milieu des épines les plus touffues, une lumière nouvelle qui a brillé au sein des ténèbres, la première vierge d'entre les sauvages iroquois, laquelle par un bienfait tout à fait singulier de la puissance divine, a passé plus de vingt ans parmi ces mêmes Iroquois, au milieu du débordement de

tous les crimes, sans que son corps ou son âme en aient reçu aucune souillure. Vous comprendrez d'après la vie qu'elle a menée que les ouvriers qui travaillent dans cette vigne du Canada et auxquels vous témoignez une bienveillance toute spéciale ne sont ni tout-à-fait inutiles ni oisifs. Puisse, Très Révérend Père, votre bonté continuer comme par le passé, à s'étendre sur eux, adjoindre de nouveaux missionnaires aux anciens, s'intéresser à leurs missions et les recommander à Dieu, particulièrement la mission de Saint-François-Xavier que le Dieu très bon et très grand a daigné illustrer par les mérites de notre Catherine et fortifier par son exemple. J'espère que vous recevrez avec bonté ce pauvre petit cadeau presque sauvage, que vous reconnaîtrez la force du divin Esprit dans ces nations éloignées et tout nouvellement entrées sur le Christ et que vous donnerez votre bénédiction paternelle à ceux qui les cultivent et à moi en particulier.

De la Mission de Saint-François-Xavier, le 26 septembre 1715.

Je suis, Très Révérend Père,

De Votre Paternité,

Le très humble et très obéissant serviteur et fils en J.-C.,

PIERRE CHOLLENEC,

MISS. CANADIEN.

Catherine Tegahkouita, nouvel astre dans le Nouveau-Monde, eut pour mère une Algonquine qui fut baptisée dans la ville de Trois-Rivières par des missionnaires jésuites et formée aux mœurs chrétiennes. Ayant été faite prisonnière par des Iroquois qui ravageaient la région du Canada, et ayant été emmenée dans leur pays, elle fut mariée à un des chefs du village et eut de lui deux enfants, Catherine dont nous parlons et son frère. Une maladie qui dans la suite s'était répandue parmi les villages des Iroquois enleva cette pieuse femme qui, à l'exemple de ce que les livres saints disent de Tobie, se trouvant dans la captivité, ne s'était pas écartée de la voie de la vérité. Son fils, tout petit, mourut en même temps qu'elle, il ne lui resta que Catherine dont la vertu commença à briller parmi ces ténèbres. La jeune enfant avait un caractère doux, ayant reçu en partage une âme vraiment bonne, tant elle paraissait faite aux règles de la vertu, et tout en croissant en âge elle croissait aussi en prudence. Elle avait un goût remarquable pour la solitude et le travail, de là dans la suite cette innocence et cette admirable pureté de mœurs qui fleurirent en elle. Elle ne sortait

presque jamais de la maison sans une nécessité pressante, elle était sans cesse occupée aux travaux domestiques, quoique ce soit la coutume des femmes sauvages de cet âge d'aller dans les maisons, de visiter leurs compagnes, de passer des journées entières dans les causeries et les divertissements et de ne pouvoir presque pas s'assujettir au travail. Mais ce qui était surtout admirable et presque prodigieux en elle c'était une horreur innée de toute impureté jointe à un amour non moins grand de la chasteté, et cela parmi les plus dégradés et les plus impudiques de tous les hommes. C'est pour cette raison qu'elle faisait les réunions publiques, les jeux, les spectacles, les repas et autres divertissements semblables qui ont lieu presque chaque jour chez les Iroquois, et auxquels on ne la vit jamais assister. C'est aussi pour cela qu'elle ne faisait pas de cas du soin de son corps et de sa toilette, choses pour lesquelles les femmes sauvages, surtout les plus jeunes, ont tant de passion et d'application. Cet amour inné lui donna une fermeté invincible pour ne pas consentir à se marier. Dès qu'elle fut en âge de se marier, ses proches désiraient très vivement l'établir moins par amour pour elle que dans leur propre intérêt, puisque, suivant l'usage des sauvages, tout le profit de la chasse revient à leur épouse et à leur famille. Elle déjoua leurs plans avec une habileté remarquable. Ayant essayé plusieurs refus, ils en conçurent de la colère, en vinrent aux menaces et résolurent d'user de contrainte. Cette grande fermeté d'âme que ses proches traitaient de suprême folie et d'entêtement insupportable dont on n'avait jamais entendu parler auparavant parmi les Iroquois, coûta bien cher à Catherine. Elle eut dès lors à subir bien des déboires à la maison, étant traitée comme une servante et une ennemie. Parmi toutes ces contrariétés, la vierge prudente eut tant de douceur, de tranquillité d'âme, de diligence et d'application à obéir à ses proches en toute autre chose qu'ils lui rendirent bientôt leur ancienne bienveillance, lui remirent le choix de sa destinée et ne parlèrent plus jamais de lui faire contracter mariage.

C'est ainsi que Dieu la préparait au plus grand des bienfaits, je veux dire au baptême, la seule chose qui manquait à Catherine pour être une femme parfaite et accomplie sous tous les rapports. Le missionnaire de ce village était alors le Père Jacques de Lamberville, décédé plus tard en odeur de sainteté ici, dans notre mission de Saint-François-Xavier. Il enseignait dans la chapelle les catéchumènes en même temps que les néophytes. Plus d'une fois Catherine avait assisté à ces

instructions, et elle brûlait d'un vif désir d'embrasser la foi chrétienne, mais comme elle avait en horreur de paraître en public et surtout d'avoir quelque relation que ce fut avec les hommes, elle ne put jamais se décider à aller le voir même une fois pour se faire instruire de nos mystères, même dans une conversation privée. La divine Providence combla ses vœux dans le temps qu'elle n'y comptait pas le moins du monde.

C'était en été, elle était seule occupée aux travaux de la maison tandis que les sauvages travaillaient dans les champs. Le missionnaire, suivant sa coutume, faisait dans l'après-midi le tour des loges des sauvages, et croyant que personne n'était dans la demeure de Catherine avait déjà passé outre, lorsqu'il se sentit tout-à-coup inspiré de revenir sur ses pas, entra dans la loge, et ainsi qu'il l'avoua plus tard, fut saisi au premier aspect de cette jeune fille, tant on voyait reluire sur son front la modestie et la pudeur. Elle-même de son côté fut ravie de joie d'avoir trouvé l'occasion si souvent désirée d'embrasser la religion chrétienne. Le Père loua sa pieuse volonté, lui donna les encouragements et lui promit d'acquiescer à son désir. Pendant tout l'été et l'hiver suivant il l'instruisit, soit à la chapelle, en même temps que les autres, soit en particulier chez elle sur les préceptes de la foi et tous les mystères de la religion, et Catherine y apporta tant d'attention et d'application, qu'il la jugea digne du baptême et crut d'autant plus volontiers pouvoir lui faire cette grande faveur qu'il n'y avait plus rien à craindre de la part de ses proches qui avaient eux-mêmes embrassé la religion chrétienne.

Le Père supérieur de la mission résolut de faire la cérémonie du baptême avec autant de solennité que cela pourrait se faire dans un village sauvage et d'y ajouter une splendeur venant du jour même où elle aurait lieu. Il choisit le jour de Pâques, le plus célèbre de toute l'année. Elle se présenta donc à genoux, au milieu de la chapelle, en présence des catéchumènes ainsi que des néophytes, entendit le discours fait par le Père sur une démarche de si grande conséquence, puis après les interrogations et les prières d'usage, sur la demande qu'elle en fit, reçut du Père le baptême, sous le nom de Catherine, qui lui fut donné. Tous ceux qui étaient présents remarquèrent la rare modestie et la piété avec laquelle elle reçut ce sacrement, se réjouirent beaucoup de voir leur nombre augmenté d'une néophyte d'une si grande vertu et jouissant d'une si bonne réputation dans le village, alors qu'elle n'était encore que catéchumène, ils espérèrent que la religion en recevrait un

grand éclat, et ils ne furent pas déçus dans leur espérance. Ses belles qualités, qui jusque là étaient restées cachées dans une demeure privée, brillèrent d'une manière admirable dès qu'elle fut obligée de se produire au dehors, et de prendre part aux actes de piété des autres néophytes ; dans peu de mois elle donna à ses concitoyens l'exemple de la piété, de l'humilité, de la modestie, de la douceur, de la charité.

Après avoir reçu le sacrement de la foi chrétienne, elle passa six mois dans son pays, avec la même ferveur et faisant tous les jours de nouveaux progrès dans la piété ; quoique le missionnaire trouvât dans ces progrès matière à louange et à admiration, il craignit néanmoins qu'une si grande vertu ne put se maintenir longtemps parmi les méchants, et il jugea avec prudence que la terre stérile des Iroquois était indigne d'une telle fleur, qu'il fallait la transporter dans un terrain meilleur où elle pût prendre racine et produire des fruits plus abondants.

Il y avait quelques années qu'on avait établi sur les bords du grand fleuve auquel on avait donné le nom de Saint-Laurent, une mission consacrée à l'apôtre des Indes. Cette mission avait commencé par quelques Hurons et Iroquois remplis d'une si grande piété, qu'ils offraient vraiment une image de ce qu'on appelle la primitive Eglise. C'est en ce lieu, qu'au commencement du printemps, les Iroquois, à leur retour de chasse, affluaient en grand nombre pour visiter leurs proches. Tous ceux qui s'en retournaient dans leur pays, touchés d'un spectacle si nouveau et ravis d'admiration à la vue d'une si grande vertu de la part de leurs semblables, devenaient autant de panégyristes de la Mission de Saint-François-Xavier, ce qui fut cause que dans la suite plusieurs quittèrent leur pays afin qu'en imitant ils pussent avoir part à leur vertu et à leur bonheur. Dieu destinait Catherine à cette mission très florissante, lui aplanissant la voie qui devait l'y faire parvenir, après avoir triomphé de grands obstacles. A cette époque régnait dans la mission une très grande ferveur ; tous à l'envie s'acquittaient avec le plus grand soin de tous les devoirs de la religion, au grand étonnement des Français qui en étaient témoins. Catherine elle-même était surprise de voir ces hommes nouveaux si différents des anciens Iroquois, ses compatriotes ; elles les comparait entr'eux-mêmes, les voyant tels qu'ils étaient maintenant si changés, si différents de ce qu'ils avaient été auparavant, et comme elle était douée d'un esprit très pénétrant, elle comprit tout de suite que le doigt de

Dieu était là et que ce changement de conduite aussi subit qu'étonnant ne pouvait venir que de la source souveraine de tous les biens.

C'est ce qui la remplissait d'une joie incroyable d'avoir enfin trouvé un trésor caché. Voulant en quelque manière correspondre à ce bienfait, elle résolut de livrer tout ce qu'elle avait et de se livrer elle-même à un Seigneur si libéral pour se consacrer à lui sans retour.

Elle jeta deux fondements de cette grande sainteté dont nous parlerons dans la suite, l'un était une très haute estime de Dieu en comparaison duquel elle considérait tout le reste comme rien ; l'autre était une volonté très ardente de plaire qu'à lui en toutes choses, ayant pris le parti de ne jamais rien refuser dans tout le cours de sa vie à une si Haute Majesté ce qu'elle comprendrait devoir lui être agréable. Le Seigneur Jésus, caché dans le Sacrement de l'autel, qui jusque-là avait servi d'occupation à sa piété, elle se le choisit pour en être l'aliment et le stimulant. On croirait à peine combien, dès qu'elle fut éclairée sur la dignité et l'excellence d'un si grand mystère, elle fut enflammée d'amour envers lui ; en un mot elle se consacra toute entière à la divine Eucharistie et fit de la maison de la prière sa propre maison.

Tous les jours avant l'aurore et même dans les plus grands froids de l'hiver elle priait devant la porte de la chapelle et elle n'en sortait qu'après avoir assisté à toutes les messes ; c'était avec un pareil empressement qu'elle revenait la première à la chapelle pour la prière du soir et après que les autres s'étaient retirés chez eux elle continuait longtemps à prier. Elle priait immobile, plus de cœur que de bouche, non seulement avec attention, mais encore avec une ardeur merveilleuse ; on eût dit qu'au lieu de croire à Jésus caché, elle l'y contemplait présent, le feu qui consumait son âme semblait même parfois rayonner sur son visage. Elle passait entièrement à la chapelle les dimanches et les jours de fêtes, du matin jusqu'au soir, et si parfois elle sortait quelques instants pour prendre de la nourriture, elle revenait tout de suite, tant elle sentait de charmes à jouir de la présence de Dieu et à s'entretenir avec lui.

Par cette assiduité et cette application à la prière elle obtint d'arriver en peu de temps sous la direction de l'Esprit-Saint à un don éminent d'oraison. Toutefois sa piété n'était ni lâche, ni paresseuse. Catherine n'était pas de ces femmes qui sont à l'église dans le temps où elle devraient se livrer aux travaux de la maison, elle s'appliquait à

la prière de manière à ne pas fuir le travail, l'oraison l'encourageait au travail et le travail était entremêlé à l'oraison. Ici, pendant tout l'hiver, l'occupation des femmes est de couper le bois dans les forêts voisines et de le transporter à la maison, c'est ce que faisait aussi Catherine, mais d'une manière toute chrétienne, à la façon des sauvages chrétiens. Elle portait suspendue au cou l'image du Christ attaché à une croix, et elle avait en main le long du chemin le chapelet de la Vierge Marie ; elle adorait Jésus en travaillant, et saluait Marie en allant et revenant, et comme elle allait et revenait souvent pendant la journée, ayant toujours le souvenir de la bien aimée Eucharistie, elle allait presque chaque fois lui faire une visite pour allumer dans son cœur un feu sacré. Le plus souvent elle travaillait seule à la maison, et si parfois elle le faisait en compagnie d'une vieille chrétienne qu'elle regardait comme sa mère, ou d'une autre jeune femme, toutes deux veuves, elles étaient convenues entr'elles de ne parler que de Dieu. Ainsi se passaient les semaines, ainsi se passaient les jours, semaines vraiment saintes, jours vraiment pleins pour parler le langage de la Sainte Ecriture. Néanmoins son âme discutait avec le plus grand soin l'emploi de ces jours en censeur très sévère et expiait ses fautes tous les samedis dans le sacrement de pénitence. Chose étonnante, cette généreuse fille, d'une manière non moins admirable qu'inouïe, commençait par expier ses péchés par des coups qu'elle s'infligeait, avant de les déposer à l'église au pied du prêtre, elles les pleurait avec des larmes abondantes et de profonds gémissements, quoique se fussent des fautes très légères, mais elles les considérait très graves et se regardait comme chargée de péchés et très misérable.

De là ce zèle dont elle brûla pour châtier son corps, du commencement à la fin de sa vie, et dont nous croyons que les différentes manières ne lui furent montrées que par le Saint-Esprit, avant qu'elle n'eut rien entendu dire des macérations corporelles en usage parmi les chrétiens. Il n'est pas étonnant que si elle recevait avec tant de piété le Sacrement de douleur et de pénitence, elle ne s'approchait du Sacrement d'amour et de joie avec un goût et un amour céleste.

(Suite dans la prochaine livraison)